



Role des avocats/informations des clients

Par **nadine94**, le **15/01/2008** à **07:57**

quel est le rôle ou le devoir d'information d'un avocat envers son client ? doit-il le voir ou peut-il ne l'avoir jamais rencontré, peut-il refuser des rendez-vous systématiquement ?

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **15/01/2008** à **11:30**

Bonjour, rnrnIl n'y a pas de textes spécifiques prévoyant que l'avocat doit prendre des rendez vous. Il n'y a donc aucune obligation. rnrnEn revanche, si vous estimez qu'il est indispensable de voir votre avocat et que celui-ci refuse, c'est qu'il n'y a plus de dialogue entre vous et votre conseil. rnrnLa meilleure des solutions: Changez d'avocat. rnrnCordialement, rnrnwww.etcheverry-avocat.com